



DÉCOUVERTES OENOTOURISTIQUES 2026

Le secret de la Région des Premières Côtes de Bordeaux

DES EXPERIENCES IMMERSIVES ENTRE PATRIMOINE HISTORIQUE,
VIGNOBLES ET GASTRONOMIE



PLUS D'INFORMATION : MAISONDESVINSDCADILLAC.COM

LA RÉGION DES PREMIÈRES CÔTES DE BORDEAUX

La région des Premières Côtes de Bordeaux.

Elle s'étend sur des coteaux dominant la Garonne, offrant un paysage vallonné où vignes, forêts et prairies se mêlent harmonieusement. Ces terroirs exceptionnels, façonnés par des sols variés – argilo-calcaires, graves et limons – et un climat tempéré par le fleuve, confèrent aux vins une richesse et une diversité remarquables.

Des conditions météorologiques idéales.

Ces conditions idéales donnent naissance à une grande diversité de vins : des rouges équilibrés et structurés, des blancs secs vifs et aromatiques, des liquoreux d'exception à la douceur subtile, ainsi que des crémants frais et élégants, des rosés gourmands et des clarets au caractère fruité. La Garonne joue un rôle essentiel dans l'identité du vignoble, en créant un climat propice à la maturation optimale des raisins. Elle contribue ainsi pleinement à la richesse et à la diversité de ces terroirs exceptionnels.

La Biodiversité est au cœur du vignoble.

Haies, prairies naturelles et forêts bordent les parcelles, favorisant l'équilibre écologique et la préservation des sols. Les vignerons s'engagent pour une viticulture durable, favorisant les cultures enherbées, la réduction des intrants et la protection des espèces locales. Cette harmonie entre l'homme, la vigne et la nature donne aux vins une identité forte et authentique, reflet des terroirs vivants et préservés.



DECouvrez LA MAISON DES VINS DE CADILLAC



Nichée entre Garonne et coteaux, cette élégante **chartreuse du XVIIIe siècle** vous ouvre ses portes. Témoin d'un patrimoine exceptionnel, elle accueillit autrefois la première école de viticulture de Gironde. Aujourd'hui, les vignerons passionnés de la Région des Première Côtes de Bordeaux en ont fait un lieu de rencontre incontournable pour les amoureux du vin.

Une expérience immersive et ludique

Explorez notre musée de la Vigne et du Vin à travers un parcours captivant, à la fois ludique et interactif. Découvrez les secrets de la viticulture et partez à la rencontre des vignerons artisans de notre terroir.

Accessible à tous :

- Espaces adaptés aux personnes à mobilité réduite
- Signalétique multilingue (français, anglais, braille)
- Activités familiales pour petits et grands

Facilement accessible : à seulement 30 km de Bordeaux via A62 et D10, avec hébergements et activités à proximité.





ATELIER DE CUISINE A LA TABLE DU VIGNERON

Pour le plus grand plaisir de vos papilles, nous organisons un moment de partage culinaire bien particulier.

Des ateliers de cuisine autrement qui riment avec convivialité sur thème de la cuisine du terroir mais aussi de plusieurs pays. C'est l'occasion de rentrer dans les coulisses d'un château viticole et d'échanger dans un cadre privilégié avec le propriétaire du domaine.

Un chef prendra le temps de vous initier à l'art de cuisiner et des accords mets et vins.

- ✓ 17h30 : visite-dégustation animée par le vigneron ou la vigneronne, 18h30-20h30 : début de l'atelier avec le chef, 20h30-22h : dîner à la table du ou de la vigneron(ne).
- ✓ Tarif : 89.50 €/pers pour 6 à 12 pers de + de 18 ans. Plus de personnes sur demande. Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : la visite et dégustation du Château, l'atelier de cuisine, le dîner au château avec le chef et le vigneron ainsi que 3 vins pendant le dîner. Chef anglophone sur demande.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.

Sous réserve de disponibilité des prestataires.



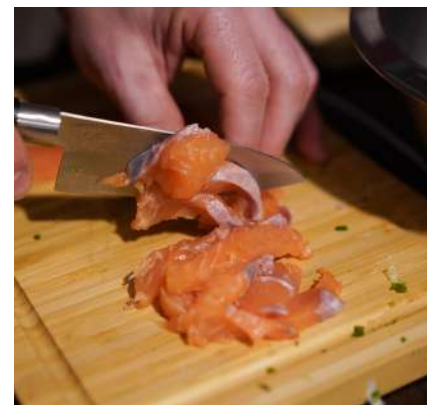


ATELIER DE CUISINE JAPONAISE

Plongez dans l'art de la cuisine japonaise à la Maison des Vins de Cadillac avec nos ateliers de cuisine japonaise animé par une cheffe japonaise.

Tout au long de cet atelier, vous aurez également l'occasion de déguster des vins soigneusement sélectionnés, en parfait accord avec chaque plat, pour sublimer chaque saveur et faire de cette expérience culinaire un moment inoubliable.

- ✓ Durée : 1h30.
- ✓ Tarif : 82 €/pers pour 6 à 12 pers de + de 18 ans. Plus de personnes sur demande.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : l'atelier et la dégustation de 4 vins.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.



Sous réserve de disponibilité des prestataires.



ATELIER GOURMAND VÉGÉTARIENNE / VÉGÉTALIENNE OU SANS GLUTEN

Venez concevoir vos propres pâtisseries tout en savourant les vins qui vont sublimer vos créations tout en explorant vos 5 sens.

Nos ateliers sont entièrement pensés pour s'adapter à tous les régimes alimentaires (végétariens, végétaliens, sans gluten, sans lactose, etc.) afin que chacun puisse savourer l'instant sans restriction.

Un moment convivial à partager entre amis, collègues ou en famille. Une expérience créative, ludique et savoureuse, accessible à tous.

- ✓ Durée : 1h30.
- ✓ Tarif : 62 €/pers pour 6 à 10 pers de + de 18 ans. Plus de personnes sur demande.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : l'atelier et la dégustation de 4 vins.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.

Sous réserve de disponibilité des prestataires.





L'INSTANT VIN : CRÉEZ VOS COCKTAILS

Réinventez votre façon de savourer le vin et laissez libre cours à votre imagination en créant vos propres cocktails maison à base de nos vins du terroir.

- 2 vins emblématiques : un blanc doux et un rouge aromatique,
- 2 créations inédites conçues pour étonner vos papilles et épater vos amis.

Un atelier ludique et accessible à tous : aucune expertise requise, seulement l'envie de s'amuser et de découvrir.

Profitez d'une dégustation sur place ou repartez avec vos cocktails maison pour prolonger l'expérience.

- ✓ Durée : 1h00.
- ✓ Tarif : 59 €/pers pour 6 à 15 pers de + de 18 ans. Plus de personnes sur demande.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : l'atelier et la dégustation de 2 vins.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.

Sous réserve de disponibilité des prestataire.





L'INSTANT VIN : LA MUSIQUE INFLUENCE T-ELLE LA PERCEPTION DES VINS ?

Vivez une expérience œnologique totalement inédite entre amis ou entre collègues !

Découvrez nos vins autrement grâce à une dégustation immersive associant 4 environnements sonores à 4 vins et venez vérifier si votre perception du goût change en fonction de vos émotions ressenties.

Cette expérience originale invite vos 5 sens à s'exprimer pour redécouvrir nos vins sous un angle surprenant et captivant.

- ✓ Durée : 1h30.
- ✓ Tarif : 59 €/pers pour 6 à 15 pers de + de 18 ans. Plus de personnes sur demande.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : l'atelier et la dégustation de 4 vins.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.

Sous réserve de disponibilité des prestataire.





ATELIER VINS ET CHOCOLATS

Plongez dans une expérience gourmande unique à la découverte des accords subtils entre les vins de la Région des Premières Côtes de Bordeaux et les chocolats Valrhona.

Chaque dégustation révèle de nouvelles harmonies de saveurs pour le plaisir des papilles.

- ✓ Durée : 1h30.
- ✓ Tarif : 26.50 €/pers pour 6 à 12 pers de + de 18 ans.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : l'atelier et la dégustation de 4 vins avec 4 chocolats.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.



Sous réserve de disponibilité des prestataires.



ATELIER VINS ET FROMAGES

Plongez dans l'univers des accords vins et fromages lors d'un atelier gourmand dédié aux vins emblématiques de notre région.

Découvrez l'harmonie entre quatre vins de la région des Premières Côtes de Bordeaux (rouges, moelleux et liquoreux) et une sélection de fromages soigneusement choisis auprès de notre fromager local.

Un moment convivial et sensoriel, idéal pour affiner votre palais et partager une expérience authentique.

- ✓ Durée : 1h30.
- ✓ Tarif : 26.50 €/pers pour 6 à 12 pers de + de 18 ans.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : l'atelier et la dégustation de 4 vins avec 4 fromages.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.



Sous réserve de disponibilité des prestataire.



ATELIER DECOUVERTE DES VINS DE LA REGION

Découvrez les vins locaux lors d'un atelier immersif à la Maison des Vins de Cadillac, mêlant histoire, terroir et savoir-faire bordelais.

Apprenez les étapes de production, les cépages et l'influence des terroirs qui façonnent nos vins.

L'atelier est rythmé par une dégustation de vins soigneusement sélectionnés, offrant un bel aperçu de la diversité régionale.

Une expérience conviviale et enrichissante, idéale pour les amateurs curieux comme pour les connaisseurs.

- ✓ Durée : 1h30.
- ✓ Tarif : 26.50 €/pers pour 6 à 12 pers de + de 18 ans.
Réservation 3 jours avant minimum et aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : l'atelier et la dégustation de 4 vins.
- ✓ Ne comprend pas : le transport et autres boissons.

Sous réserve de disponibilité des prestataire.





BALADE A VELO ELECTRIQUE DANS LE VIGNOBLE

Un terroir unique où l'histoire, le charme des paysages vallonnés et la richesse des vins se rencontrent.

Depuis la Maison des Vins de Cadillac, partez pour une aventure à vélo électrique, sur des parcours de 20 à 25 km. Profitez de 2 circuits spécialement conçus, en partenariat avec Les Cycles du Bazadais, pour explorer des sites emblématiques et des paysages à couper le souffle.

Pour une pause gourmande, composez votre panier avec des produits locaux et savourez-les au cœur des vignes.

Terminez l'expérience par une dégustation de nos vins et une visite de notre éco musée.

- ✓ Durée : min. 2h00 à une demi-journée.
- ✓ Tarif : 65 €/pers pour 6 pers. Au delà nous consulter.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : la location du vélo, le parcours audio sur votre smartphone, un porte-smartphone, la visite et la dégustation à la Maison des Vins de Cadillac.
- ✓ Ne comprend pas : casques, sièges enfants, panier en supplément et pique-nique et boissons.

Sous réserve de disponibilité des prestataire.





JOURNÉE DECOUVERTE ENTRE CADILLAC ET HAUX

Découvrez le patrimoine et la Région des Premières Côtes de Bordeaux à travers trois expériences uniques :

- **Château de Cadillac** : joyau du XVII^e siècle avec ses décors d'origine et son histoire singulière (durée 1h).
- **Maison des Vins de Cadillac** : visite commentée de l'écomusée et des vignes, suivie d'une dégustation de 3 vins locaux (45 min à 1h).
- **Château Lamothe de Haux** : explorez les galeries souterraines donc les pierres ont servis à la construction de la ville de Bordeaux et dégustez les vins du domaine familial (durée 1h).

✓ Tarif : 33 €/pers pour 2 à 15 pers de + de 18 ans.

Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.

✓ Comprend : la visite/dégustation de vins à la Maison des Vins de Cadillac, la visite du Château de Cadillac, la visite/dégustation au Château Lamothe de Haux.

✓ Ne comprend pas : le transport et les extras durant la journée.



Sous réserve de disponibilité des prestataire.



BALADE AU COEUR DE CADILLAC

Partez pour une escapade gourmande et culturelle au cœur de Cadillac, entre patrimoine, vignoble et gastronomie.

- **Maison des Vins de Cadillac** : découverte immersive du vignoble et du savoir-faire des vignerons, suivie d'une dégustation commentée de 3 vins locaux.
- **Château de Cadillac** : visite de ce château majestueux du XVII^e siècle, riche de décors d'origine et d'une histoire fascinante.
- **Restaurant Château de la Tour** : moment de détente et de gourmandise autour d'une cuisine traditionnelle et gastronomique.

✓ Tarif : 65 €/pers pour 2 à 20 pers.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.

✓ Comprend : la visite/dégustation de vins à la Maison des Vins de Cadillac, la visite du Château de Cadillac, le déjeuner au restaurant du Château de La Tour (entrée, plat, dessert).

✓ Ne comprend pas : le transport, les boissons et les extras durant la journée.



Sous réserve de disponibilité des prestataires



ATELIER VINS ET FROMAGES AVEC UN CHEF LOCAL

Le **chef Olivier** vous invite à une véritable escapade gourmande autour de la grande spécialité française : le fromage.

À travers une dégustation raffinée de 5 vins d'AOC (Cadillac, Premières Côtes de Bordeaux, Cadillac Côtes de Bordeaux et Côtes de Bordeaux), savourez 5 bouchées fromagères soigneusement sélectionnées et laissez-vous surprendre par des accords régionaux aussi subtils que délicieux.

Une expérience conviviale et sensorielle, ponctuée de conseils d'expert, pour repartir avec des fiches explicatives et briller lors de vos prochaines dégustations entre amis.

- ✓ Tarif : 74 €/pers pour 5 à 15 pers.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.
- ✓ Comprend : la visite/dégustation dans un château de l'appellation, accords mets et vins de fromages commentés par un chef.
- ✓ Ne comprend pas : le transport, les boissons et les extras durant la journée.



Sous réserve de disponibilité des prestataire.



VISITE DANS LA REGION DES PREMIERES COTES DE BORDEAUX

Partez à la découverte du Sud Gironde à travers une expérience authentique mêlant patrimoine, nature et vignoble.

- **Visites de Verdelais ou Cadillac** : accompagné(e) par Léonor Reuzé, guide conférencière passionnée, explorez un patrimoine riche et préservé entre bastides, villages médiévaux et paysages de l'arrière-pays bordelais, hors des sentiers battus.
- **Écomusée de la Maison des Vins de Cadillac** : immersion au cœur de la Région des Premières Côtes de de Bordeaux avec une visite commentée de l'écomusée et du parcours dans les vignes, suivie d'une dégustation commentée de 3 vins emblématiques des appellations locales.

✓ Tarif : 50 €/pers pour 4 à 20 pers .
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.

✓ Comprend : la visite par une guide conférencière du village de votre choix couplée avec la Maison des Vins de Cadillac.

✓ Ne comprend pas : le transport, les boissons et les extras durant la journée.



Sous réserve de disponibilité des prestataire.



MANGER LOCAL ET DE SAISON

Vivez une expérience authentique au cœur du vignoble bordelais, entre découverte des vins et gastronomie locale.

- **Château Brethous** : plongez dans l'univers d'une propriété familiale en Cadillac Côtes de Bordeaux, cultivée en agriculture biologique par Cécile et Thierry Mallie, et profitez d'une visite du château suivie d'une dégustation de leurs vins élégants et raffinés.
- Déjeuner au château : savourez une cuisine locale et de saison préparée par le chef **Lucas Cramaix**, avec des produits sélectionnés auprès d'artisans et producteurs régionaux : miel de L'Essaim de la Reine, légumes du Verger de La Grange et produits laitiers de la Ferme Tartifume.

✔ Tarif : 112 €/pers pour 6 à 10 pers .
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.

✔ Comprend : la visite du château Brethous et dégustation des vins de la propriété. Déjeuner du chef au château (boissons comprises).
Frais de dossiers inclus.

✔ Ne comprend pas : le transport et les extras durant la journée.



Sous réserve de disponibilité des prestataire.



SUR LES PAS DE TOULOUSE LAUTREC

Explorez le patrimoine et la culture de la région des Premières Côtes de Bordeaux à travers un parcours œnotouristique unique.

- **Visite de l'écomusée à Cadillac** : plongez dans l'histoire locale avec une visite commentée de l'écomusée et du parcours dans les vignes, suivie d'une dégustation de 3 vins emblématiques des appellations locales.
- Déjeuner à Verdélais & visite du **Château Toulouse-Lautrec** : savourez un déjeuner avec des produits frais et de saison au **restaurant Les Gamins**, puis partez sur les traces de Toulouse-Lautrec en découvrant son château, son histoire et sa créativité, le tout accompagné d'une dégustation des vins du domaine.

✔ Tarif : 60 €/pers pour 2 à 10 pers du mardi au vendredi.
Réservation 3 jours avant minimum. Aucun remboursement possible 3 jours avant la prestation.

✔ Comprend : les visites guidées et dégustations des vins de la propriété, déjeuner (entrée/plat/dessert) hors boissons.

✔ Ne comprend pas : le transport, les boissons au restaurants et les extras durant la journée.



Sous réserve de disponibilité des prestataire.



WINE TOUR EN CADILLAC DE COLLECTION

Partez pour une journée d'exception alliant élégance, découverte et plaisir des sens dans la région des Premières Côtes de Bordeaux.

Vivez une expérience inoubliable en prenant possession de votre voiture de collection à la **Maison des Vins de Cadillac**, puis plongez dans l'histoire du vin avec la visite de l'écomusée et une dégustation de vins locaux.

Savourez un délicieux déjeuner au **Château de la Tour**, avant de poursuivre par la visite du **Château Lamothe de Haux**, avec ses galeries souterraines et ses vins raffinés.

Enfin, retournez à la Maison des Vins pour restituer votre véhicule, enrichi de souvenirs et de saveurs.

- ✔ Tarif : 790€ pour 2 à 4 pers et 910€ pour 4 personnes.
Réservation 15 jours avant minimum.
- ✔ Comprend : visite et dégustation à la Maison des Vins de Cadillac, déjeuner au Château de la Tour, circuit dans le vignoble, visite et dégustation au Château Lamothe de Haux, balade en Cadillac (150Kms).
- ✔ Ne comprend pas : les extras durant la journée et les boissons.

Sous réserve de disponibilité des prestataires





“PASS VISITE” : ESCAPADE VIGNERONNE

Partez à la découverte des trésors cachés de la Région des Premières Côtes de Bordeaux !

La Maison des Vins de Cadillac vous ouvre les portes d'une expérience authentique où patrimoine et terroir se rencontrent.

Une expérience clé en main :
Réservez en quelques clics vos visites exclusives dans nos châteaux partenaires. Plongez au cœur du vignobles, véritable océan de vignes aux portes de Bordeaux.

Au programme :

- Visites privilégiées de châteaux de caractère,
- Dégustations commentées de vins d'exception,
- Découverte du patrimoine médiéval et des bastides,
- Rencontres avec des vignerons passionnés.

Simplicité garantie : notre billetterie en ligne vous permet de réserver toutes vos activités œnотouristiques en un clic : <https://www.maisondesvinsdecadillac.com/passvisite/>.

Laissez-vous guider vers une terre aux multiples talents !



Sous réserve de disponibilité des prestataire.

Conditions générales de vente

Conformément au Code du Tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par nos services comportent les conditions générales issues des articles R-211-3 à R 211-13 du Code du Tourisme, relatifs aux dispositions communes de l'organisation de la vente de séjours. Extrait du Code du Tourisme.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés - 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil - 3° Les prestations de restauration proposées - 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit - 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement - 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix - 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ - 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde - 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 - 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle - 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 - 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie - 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur - 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates - 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour - 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil - 5° Les prestations de restauration proposées - 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit - 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour - 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 - 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies - 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour - 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur - 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés - 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 - 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle - 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 - 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur - 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus - 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur - 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur. b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour - 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 - 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Article R211-12 Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

Article R211-13 L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

Conditions particulières de vente

Article 1. La Maison des Vins de Cadillac association loi 1901, organisme local immatriculé n° IM033250001, 104-106 rue Cazeaux Cazalet – 33410 Cadillac assure la vente et la réservation de produits touristiques, de séjours et de prestations de loisirs dans la région des Premières Côtes de Bordeaux : de destination d'une clientèle individuelle, de groupe et de professionnelle. En aucun cas La Maison des Vins de Cadillac ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation des contrats prévus par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 - Conditions de paiement

Le prix total de la prestation est **exigible en totalité au moment de la réservation.**

Le paiement intégral conditionne la prise en compte définitive de la commande et l'émission du bon d'échange (voucher).

Ce paiement unique tient lieu d'acompte et de solde conformément à l'article **R.211-6, 10° du Code du tourisme**.

En cas de non-paiement, la réservation ne sera pas confirmée et aucune prestation ne sera due par La Maison des Vins de Cadillac.

Article 3 - Confirmation. Dès réception du paiement une confirmation par mail sera envoyée ainsi que la facture. Après consultation de nos prestataires un voucher vous sera envoyé.

Article 4 - Tarifs – Nos tarifs sont publiés TTC en euros et par personne ou par le nombre de personnes minimum autorisées. Ils sont calculés de manière forfaitaire, en tenant compte de l'ensemble des prestations décrites dans les circuits. La Maison des Vins de Cadillac se réserve le droit d'y apporter une majoration par participant, au cas où les prestations se feraient les dimanches ou jours fériés. Ne sont pas compris : le transport ; les dépenses à caractère personnel ; toutes dépenses extraordinaires dont La Maison des Vins de Cadillac ne peut être tenu responsable.

Article 5 - Durée de la prestation – Le client ayant réservé et payé sa prestation pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

Article 6 - Arrivée – Le client doit se présenter au jour et à l'heure mentionnée sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le prestataire concerné d'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. En cas de retard de plus de 30 minutes sur l'horaire prévu, le guide n'est pas tenu d'assurer la visite. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 7 - Annulation du fait du client - Toute annulation du fait du client doit être notifiée par écrit à La Maison des Vins de Cadillac plus d'un mois avant le séjour : nous remboursons le séjour mais, il sera retenu un forfait de 200€. Entre 1 mois et 20 jours avant le séjour : La Maison des Vins de Cadillac rembourse 75 % du séjour et un forfait de 200 sera retenu. Entre 20 jours et 8 jours avant le séjour La Maison des Vins de Cadillac rembourse : 50% du prix total du séjour et un forfait de 200 sera retenu. Entre 8 jours et 2 jours avant le séjour : La Maison des Vins de Cadillac rembourse 25 % du prix total du séjour et un forfait de 200 sera retenu. A partir de 2 jours avant le séjour jusqu'à la non venue (No Show) il sera retenu 100% du prix total du séjour. Ces délais s'apprécient à la date de réception par La Maison des Vins de Cadillac de la notification écrite de l'annulation du client.

Concernant, les ateliers œnologiques, les réservations doivent avoir lieu 3 jours avant la date de la prestation et nous ne rembourserons pas l'atelier si l'annulation a lieu 3 jours avant la prestation ou plus tard.

En cas d'annulation liée à des restrictions gouvernementales dans le cadre d'une pandémie, aucun frais d'annulation ne sera retenu mais un forfait de 200 sera retenu.

Article 8 - Annulation du fait de La Maison des Vins de Cadillac : Dans le cas où le séjour ou l'atelier serait annulé avant son commencement, le client peut après en avoir été averti :

Mettre fin à sa réservation et récupérer l'intégralité des sommes versées.

Ou
Accepter de participer à un programme de remplacement.

L'acceptation sera reconnue d'office si elle n'est pas manifestée par écrit en retour. Par ailleurs, La Maison des Vins de Cadillac ou le prestataire se réserve le droit de modifier ou de reporter toute prestation susceptible de mettre en danger la sécurité du client du fait d'événements indépendants de sa volonté (ex : intempéries).

Article 9 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. En conséquence, toute commande effectuée auprès de La Maison des Vins de Cadillac est ferme et définitive dès le paiement, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales de vente.

Article 10 - Modification ou interruption du séjour du fait du client : Le client ne peut sauf accord préalable avec La Maison des Vins de Cadillac modifier le contenu ou le déroulement de la prestation. Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Au cas où ce nombre serait modifié, La Maison des Vins de Cadillac se réserve le droit de modifier ou résilier le contrat. Les frais de modification non acceptés restent à la charge du client sans qu'il ne puisse prétendre au remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficié. Toute inscription supplémentaire entraînera une majoration de la facture en conséquence. Le nombre de convives, confirmé impérativement 15 jours avant la date de la prestation, sera le nombre minimum facturé. La renonciation par le client à une ou plusieurs prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par La Maison des Vins de Cadillac. De même lorsque le client interrompt son séjour, il ne bénéficie d'aucun remboursement.

Article 11 - Modification ou interruption du séjour du fait de La Maison des Vins de Cadillac. Dans le cas d'annulation ou de modification des prestations prévues au contrat de vente du fait de La Maison des Vins de Cadillac, celui-ci doit en informer le client qui peut alors :

- Obtenir sans pénalités ni indemnités le remboursement des sommes versées.

Ou

- Accepter la modification ou la substitution des prestations proposées en signant un nouveau devis de vente adressé par La Maison des Vins de Cadillac. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client, et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu lui sera restitué avant le début de son séjour. Si en cours de séjour, La Maison des Vins de Cadillac se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, il proposera une solution de remplacement. Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs de visite des sites. La Maison des Vins de Cadillac se réserve le droit de modifier les programmes après en avoir avisé au préalable son client.

Article 12 - Cession du contrat par le client : Le client peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Celui-ci est tenu d'informer La Maison des Vins de Cadillac de sa décision par écrit au plus tard 7 jours avant le début du séjour. La cession n'est pas soumise à l'autorisation préalable de La Maison des Vins de Cadillac.

Article 13 - Preuve : Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de La Maison des Vins de Cadillac dont le Client rapportera la preuve, les données conservées dans le système de réservation ont force probante quant aux commandes passées par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 14 - Capacité d'hébergement : Le contrat de réservation est établi pour un nombre maximum de personnes. Au cas où ce nombre serait dépassé, le prestataire se réserve le droit de refuser les clients supplémentaires. Dans certains cas il pourra demander un supplément à l'arrivée. Remarque : Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

Article 15 - Responsabilité. La Maison des Vins de Cadillac qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. La Maison des Vins de Cadillac ne peut être tenu responsable de cas fortuits, des cas de force majeure, des modifications de la prestation du fait du prestataire, ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. D'autre part La Maison des Vins de Cadillac ne pourra être tenu responsable de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour : perturbations climatiques, environnement bruyant, travaux ou chantiers entrepris. La Maison des Vins de Cadillac a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la Groupama Centre

Atlantique – Police n°055000650004–79044 NIORT

Article 16 - Assurances – Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type "villégiature" pour les différents risques. De même, La Maison des Vins de Cadillac ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte d'effets personnels. Il est donc souhaitable que le client s'informe auprès de son assureur.

Article 17 - Réclamations / Litiges – Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à La Maison des Vins de Cadillac et signifiée par lettre recommandée avec avis de réception dans les 30 jours qui suivent la fin de la prestation sous peine d'inopposabilité. La Maison des Vins de Cadillac s'efforce d'offrir l'information la plus fiable et qualitative possible concernant les hébergements et les services vendus. Toutefois, les descriptifs et les illustrations des prestations proposées (visuels, localisations, distances etc...) sont donnés à titre indicatifs et n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont amenés à être mis à jour régulièrement, et sauf modification substantielle de la prestation, cela ne peut être un motif d'annulation ou de réclamation de la part du client. La Maison des Vins de Cadillac ne saurait aucunement être tenu pour responsable des cas de défaillance d'un prestataire (hôte ou prestataire de services) pendant le séjour, des cas de forces majeures, des cas fortuits, des grèves ou du fait de toute personne dont la prestation est étrangère à l'organisation du séjour. Sauf cas de force majeure, La Maison des Vins de Cadillac fera tout son possible pour remplacer les services défaillants par des prestations équivalentes. La renonciation par le client à une ou plusieurs prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par nos services. Les litiges portant sur l'application des présentes conditions relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 18 - Clauses particulières aux circuits touristiques pour les groupes. Les circuits de ce catalogue sont destinés en général à des groupes de 2 à 12 personnes.

Article 19 - Avertissements- Tous les tarifs mentionnés dans cette brochure le sont à titre indicatif, ils ne peuvent être considérés comme contractuels et peuvent faire l'objet de modification sans préavis.

Article 20 – Protection des données personnelles

Les informations nominatives collectées dans le cadre des réservations sont **obligatoires** pour le traitement de votre demande.

Elles sont enregistrées et traitées par **La Maison des Vins de Cadillac**, responsable du traitement, dans le but de gérer les réservations, la facturation et la relation client.

Conformément au **Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016** relatif à la protection des données personnelles (RGPD) et à la **loi Informatique et Libertés modifiée**, vous disposez des droits suivants sur vos données :

- **Droit d'accès** à vos données,
- **Droit de rectification** ou de mise à jour,
- **Droit d'opposition** au traitement pour motifs légitimes,
- **Droit à l'effacement** ("droit à l'oubli"),
- **Droit à la limitation** du traitement,
- **Droit à la portabilité** de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits par courrier adressé à : **La Maison des Vins de Cadillac – 104-106 rue Cazeaux Cazalet – 33410 Cadillac – France**

ou par e-mail à : **contact@maisondesvinsdecadillac.com** (adresse à adapter selon celle réellement utilisée).

Si La Maison des Vins de Cadillac a désigné un **délégué à la protection des données (DPO)**, vous pouvez également le contacter à la même adresse électronique. Vos données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la gestion de votre dossier, conformément aux exigences légales et comptables.

Elles ne sont **ni cédées ni transmises à des tiers**, sauf obligation légale ou nécessité liée à l'exécution de la prestation (prestataires de service partenaires).

En cas de désaccord, vous pouvez saisir la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** – www.cnil.fr.

Immatriculation N° IM 033250001.

Garantie financière : GROUPAMA Assurance-Crédit

DÉCOUVERTES OENOTOURISTIQUES 2026



Des expériences immersives entre patrimoine historique, vignobles et gastronomie

Renseignements et réservations :

<https://www.maisondesvinsdescadillac.com/>

contact@maisondesvinsdescadillac.com

Tél: 05 57 58 19 20

